Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261120-DEL_2026_209-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M. Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Jean-Patrick GUIBOUT, M. Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M. Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Isabelle DURUPT, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M. Michel BOUCHALAIS
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- M. Philippe BECAN donne pouvoir à M. Frédéric SOHIER
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Isabelle DURUPT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT

Secrétaire de séance : Mme Guenhaëlle VEDIE

Affaire inscrite à l'ordre du jour

PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

DELIBERATION N° 2026/209 – COMMUNE - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT « CHARGE DE RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS»

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261120-DEL_2026_209-DE

La collectivité a engagé depuis plusieurs années une évolution de son approche des sujets RH, avec l'objectif de renforcer progressivement la qualité du service rendu aux agents, aux directions et aux managers, tout en professionnalisant les pratiques et les processus.

Près de 50 % des agents ont aujourd'hui plus de 50 ans. Dès à présent et dans les 10 à 15 prochaines années, la collectivité sera donc confrontée à un renouvellement important de ses effectifs et donc nécessaire de son organisation, qui devra être anticipé pour éviter de subir les départs et les pertes de compétences. Cela suppose également de pouvoir mieux accompagner les agents dans la deuxième partie de leur carrière, d'identifier plus tôt les situations nécessitant une évolution professionnelle, de préparer les mobilités ou les reconversions lorsque celles-ci deviennent nécessaires, mais aussi d'anticiper les besoins de transmission des compétences et de préparer les recrutements en amont des départs.

Il convient donc de créer un poste permanent « Chargé de recrutement et accompagnement des parcours »

L'agent ainsi recruté interviendra dans les domaines suivants :

- Assurer la préparation des procédures de recrutements postes permanents et non permanents jusqu'à la constitution du dossier administratif complet
- Assurer le suivi des parcours d'intégration et de sorties des agents au sein de la collectivité
- Organisation et suivi de la campagne de recrutements saisonnier
- Accompagner les agents dans la construction de leur projet professionnel
- Assurer le reporting de l'activité recrutement et accompagnement auprès de la direction...

Ces missions sont évolutives en fonction de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines. Liste non exhaustive.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261120-DEL_2026_209-DE

DECIDE

Article 1 : Créer un poste permanent à temps complet de Chargé de recrutement et d'accompagnement des parcours.

Cet emploi sera pourvu par un titulaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

En cas de recherche infructueuse de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

L'agent ainsi recruté sera chargé des missions indiquées ci-dessus.

Article 2 : Prévoir les crédits au budget de la commune,

Article 3 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 19 novembre 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Mme Guenhaëlle VEDIE — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 20 NOV. 2026 et affichée en Mairie, le 20 NOV. 2026